

129752 - L'effet sur le jeûne des reflux d'aliments à partir de l'estomac

question

Je souffre d'une maladie de l'estomac qui provoque des reflux d'aliments liquides vers la bouche. Cela m'est arrivé en Ramadan. Devrais-je rattraper mon jeûne?

la réponse favorite

Louanges à Allah

«Si quelque chose se déplace de l'estomac vers la bouche, il faut le cracher. Si on le refoule délibérément, le jeûne devient caduc. Si on le refoule involontairement, le jeûne reste valide.»

Fatwa de la Commission Permanente

-Deuxième groupe (9/211).

S'agissant des chauffeurs qui passent leur vie en voyageant, l'avis juste est qu'il n'y a aucun inconvénient, même si le voyage fait partie de leur métier car celui qui est toujours au volant comme les chauffeurs de taxi et autres est comme le chamelier de jadis. Il lui est permis de ne pas observer le jeûne, même s'il est toujours en voyage. Cependant quand il rentre chez lui, il doit observer le jeûne. Pendant ses déplacements d'un endroit à l'autre, il lui est permis de ne pas jeûner, même si cela faisait partie de son métier.» Extrait de Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)